



Quebec Provincial Association of Teachers

L'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec

Commentaires et recommandations de l'APEQ en lien avec le programme *Culture et citoyenneté québécoise* (décembre 2022) :

2022

Commentaires généraux

À la suite du lancement de la consultation sur la refonte du programme *Éthique et culture religieuse*, à l'hiver 2020, l'APEQ a participé activement aux consultations qui se sont tenues à Montréal et a émis une série de commentaires, tant en ce qui a trait au processus qu'aux thèmes proposés. L'APEQ a également émis un certain nombre de recommandations par l'entremise d'une lettre (en annexe) adressée au ministre de l'Éducation à l'époque.

Notamment, nous avons déploré le fait qu'aucun bilan de la mise en œuvre du cours ECR n'ait été dressé avant qu'une consultation ne soit lancée sur son remplacement. En ce sens, nous sommes toujours convaincus qu'un tel bilan eut été nécessaire et avantageux avant d'aller plus loin avec l'introduction de nouveaux contenus. De plus, nous avons exprimé de sérieuses réserves quant au nombre et à l'hétérogénéité des thèmes proposés. Nous avons plutôt recommandé le développement d'un programme dont le contenu se concentrerait sur l'aspect éthique, et dont la principale finalité serait de contribuer à la formation de futurs citoyens ouverts d'esprit, informés, et en mesure d'exercer leur esprit critique (formation à la citoyenneté).

De manière plus large, nous avons également réitéré notre recommandation qu'un processus de révision de l'ensemble du PFEQ soit lancé afin de procéder à un examen en profondeur des contenus, d'en évaluer la pertinence ainsi que la façon dont ils s'intègrent dans l'ensemble. Cet exercice permettrait de faire en sorte qu'ils s'y intègrent de façon plus cohérente tout en tenant compte des nouvelles réalités, y compris en ce qui a trait à la conception et à l'implantation du cours *Culture et citoyenneté québécoise*.

Considérations et préoccupations de l'APEQ en lien avec le nouveau programme *Culture et citoyenneté québécoise*

- Dans la majorité de nos milieux, au primaire, l'enseignement du programme *Éthique et cultures religieuses (ECR)*, qui sera remplacé par le programme *Culture et citoyenneté québécoise*, est habituellement dispensé par l'enseignante ou l'enseignant titulaire. Compte tenu des exigences liées aux programmes et contenus du PFEQ, ces derniers ne disposent que de peu de temps pour la dispensation du programme *ECR*. Bien qu'ils soient censés y consacrer une heure par semaine en moyenne, les interruptions de diverses natures, survenant en cours d'année scolaire, diminuent davantage le temps disponible. En ce sens, rien ne nous indique qu'ils disposeront de plus de temps pour la dispensation des contenus du nouveau programme.
- Au secondaire, les enseignantes et enseignants nous rapportent que l'enseignement du programme *ECR* se fait de moins en moins par des spécialistes, mais est plutôt attribué à plusieurs enseignantes ou enseignants qui sont spécialisés dans l'enseignement d'autres disciplines.
- Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, seulement trente (30) écoles primaires et secondaires au Québec sont impliquées dans le projet pilote et, de ce nombre, seulement quelques enseignantes et enseignants du réseau des écoles publiques anglophones y participent.
- Le nombre particulièrement limité d'enseignantes et enseignants concernés, ainsi que l'obligation qui leur est imposée de signer une entente de confidentialité, rendent l'obtention d'information exhaustive, quant à la mise en œuvre du programme en cours, difficile pour l'APEQ.
- Malgré ce fait, des échos rendent compte de difficultés rencontrées en lien avec :
 - Le fait que seule une version partielle du programme soit disponible.
 - La complexité des thèmes à aborder.

- Le temps limité à consacrer à l'enseignement du programme.
- La formation inadéquate et insuffisante destinée aux enseignantes et enseignants concernés.
- L'absence de matériel didactique adéquat (documents fournis incomplets) qui implique beaucoup de recherche et de préparation supplémentaire de la part du personnel enseignant.
- L'ajout au programme des contenus en *Éducation à la sexualité* au programme *Culture et citoyenneté québécoise* soulève des questionnements :
 - D'une part, ces contenus n'étant aucunement mentionnés dans la section du document qui traite de la nature du programme, cela nous porte à penser qu'ils ont été ajoutés par la suite et non au début de sa conception.
 - Le lien, souvent ténu avec la trame générale du programme, enlève à la cohérence de l'ensemble.
 - À l'heure actuelle, ces contenus sont considérés, au même titre que les contenus en *Information scolaire et professionnelle*, comme un canevas pédagogique qui ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation formelle. Leur intégration au programme *Culture et citoyenneté québécoise* risque, à notre avis, de changer la donne.
- Dans la présentation du programme et de son apport à la formation des élèves, on parle du déploiement de trois finalités. Bien que la finalité principale (*Préparer à l'exercice de la citoyenneté québécoise*) nous semble appropriée, les deux autres sous-finalités nous semblent moins pertinentes ou représentatives.
- Afin d'aller plus loin dans l'analyse de la structure et du contenu du programme, l'APEQ aurait bénéficié de plus de temps pour recueillir l'avis des enseignantes et enseignants qui seront appelés à implanter et à enseigner le nouveau programme, comme nous en avons eu l'occasion dans le cadre du développement du nouveau programme en enseignement préscolaire.

Recommandations

- Tenir compte du fait que l'échéancier prévu pour l'implantation obligatoire du programme est beaucoup trop serré pour en permettre l'implantation dès septembre 2023. L'APEQ recommande donc un report de l'implantation obligatoire à l'automne 2024.
- Poursuivre les projets pilotes en 2023-2024 en les élargissant, sur une base volontaire, à plus de milieux.
- S'assurer que les enseignantes et enseignants aient accès à un plan de formation solide et que suffisamment de temps sera consacré à leur formation avant l'implantation obligatoire.
- Mettre en place un processus consultatif plus transparent en rendant disponibles aux partenaires les informations recueillies auprès des enseignantes et enseignants qui participent au projet pilote en cours.
- S'assurer que le matériel didactique adéquat soit disponible dans les deux langues avant l'implantation obligatoire.
- Se limiter à une finalité principale, soit la **préparation des étudiantes et étudiants au plein exercice de la citoyenneté**, les autres sous-finalités devant être considérés, à notre avis, de la même manière que les autres objectifs du programme. Pour faciliter l'utilisation du programme et mieux guider l'enseignement et l'apprentissage, clarifier le lien entre la finalité principale, les sous-objectifs, les compétences du programme ainsi que les thèmes, et ce, pour chacun des cycles.
- Réévaluer la décision d'inclure les contenus en *Éducation à la sexualité* à l'intérieur du programme, tant par souci de cohérence que pour éviter de l'alourdir.